



Renforcer **30** exportateurs d'ananas et de produits dérivés



Augmenter de **30%** l'exportation de l'ananas frais et de ses dérivés



Investir **400 millions de FCFA** en subvention et/ou crédit via les structures de financement

## Développement de l'entrepreneuriat dans la filière ananas (DEFIA)

Le Programme **DEFIA**, mis en place par Enabel au Bénin, porte l'ambition de contribuer à la mise en œuvre du Plan National des Investissements Agricoles de sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) à travers l'amélioration et la sécurisation des revenus agricoles des acteurs des chaînes de valeur de la filière **Ananas** dans les pôles de développement agricoles du Sud du Bénin.

L'objectif est **d'augmenter significativement le revenu de 6.000 entrepreneurs agricoles**. Les actions portent sur le renforcement des capacités (techniques, économiques, marketing, plaidoyer...) par (i) le développement des services de coaching entrepreneurial et de conseil agricole (ii) la **promotion des exportations**, (iii) le financement des **investissements productifs**, (iv) la mise en relation des **liens d'affaires** entre les producteurs, transformateurs, exportateurs, commerçants, fournisseurs de services financiers comme non-financiers, ... et (v) la réalisation des infrastructures structurantes, pour améliorer l'environnement des affaires. DEFIA envisage une complémentarité et synergie d'action avec les autres intervenants dans la chaîne de valeur.



## Marché de l'exportation de l'ananas et de ses sous-produits

- La variété de l'ananas « Pain de Sucre » produit au Bénin possède des qualités organoleptiques uniques, ce qui le rend attractif pour les marchés de niche.
- 17% des ananas frais produits sont destinés à la consommation locale, 27% sont écoulés au niveau des unités de transformation, 54% sont exportés vers les pays de la sous-région (particulièrement le Nigéria) et 2% exportés vers le marché international, notamment l'Union Européenne.
- Il y a une demande en hausse pour l'ananas frais (7%), le jus (4%) et l'ananas séché (2%).
- Il existe des marchés potentiels d'exportation : en Afrique de l'Ouest et du Nord pour l'ananas frais et le jus ; au Moyen-Orient pour l'ananas frais, le jus et l'ananas séché ; dans l'Union Européenne pour l'ananas frais et séché.



## Défis liés à l'exportation de l'ananas et de ses dérivés

- Le pain de sucre a, même mûr : une peau verte, une chair blanche et une durée de conservation plus réduite que les autres variétés, ce qui limite les options d'exportation.

- L'hétérogénéité des productions et les problèmes logistiques entraînent des pertes pendant et après la récolte de 10% à 30% de fruits. Le potentiel de valorisation des sous-produits (couronnes, feuilles, cœurs d'ananas, ...) n'est pas encore suffisamment exploité ;
- Les défis liés aux infrastructures, à la réglementation et au financement limitent l'accès aux marchés et la compétitivité ;
- Les capacités en entrepreneuriat, marketing et contractualisation pour remédier à l'instabilité des prix sur le marché sont limitées.

## Actions prévues par DEFIA pour les exportateurs d'ananas



Plusieurs appuis sont prévus pour les exportateurs en compléments de l'accompagnement aux producteurs et transformateurs :

- Facilitation de l'accès des exportateurs aux crédits adaptés (fonds de roulement et équipements), à des expertises techniques, aux certificats et agréments, au marketing en vue de renforcer la compétitivité des entreprises ;
- Facilitation de l'accès aux financements supplémentaires pour les infrastructures / équipements de collecte, de transport et de conditionnement pour améliorer le processus de tri et réduire les pertes post-récoltes.

- Renforcement de l'accès aux marchés, stimulation des relations d'affaires pour la promotion de l'ananas du Bénin, facilitation de la contractualisation pour remédier à l'instabilité des prix sur le marché.

Les actions sont mises en œuvre en partenariat avec l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) pôle 7, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), les faitières de la filière ananas et l'interprofession, ainsi qu'avec les structures de financement actives dans l'agriculture dans la zone d'intervention.

## Conditions d'accès à l'accompagnement de DEFIA

### Acteurs éligibles

Sont éligibles à la subvention, les exportateurs individuels ou les coopératives d'exportateurs d'ananas et/ou de ses produits dérivés installés au Bénin.

### Rubriques éligibles et niveaux de subvention

Rubriques	Contribution financière du promoteur	Subvention par DEFIA	Crédit par un SFD ou Banque
1. Infrastructures ou équipements de collecte, transport et conditionnement	60%	40%	-
2. Expertise technique complémentaire (agréments, certifications, études de marché, marketing, etc.)	60%	40%	-
3. Fret aéroport pour les nouveaux marchés (transport international à la charge de l'exportateur et payé à son transitaire au Bénin) en cas de vente CAF	-	30%	70%
4. Assurance (en cas de vente CAF)	100%	-	-
5-Fonds de roulement	-	-	100%

### Critères d'éligibilité et d'attribution

Les promoteurs de projets doivent répondre aux **critères d'éligibilité** suivants :

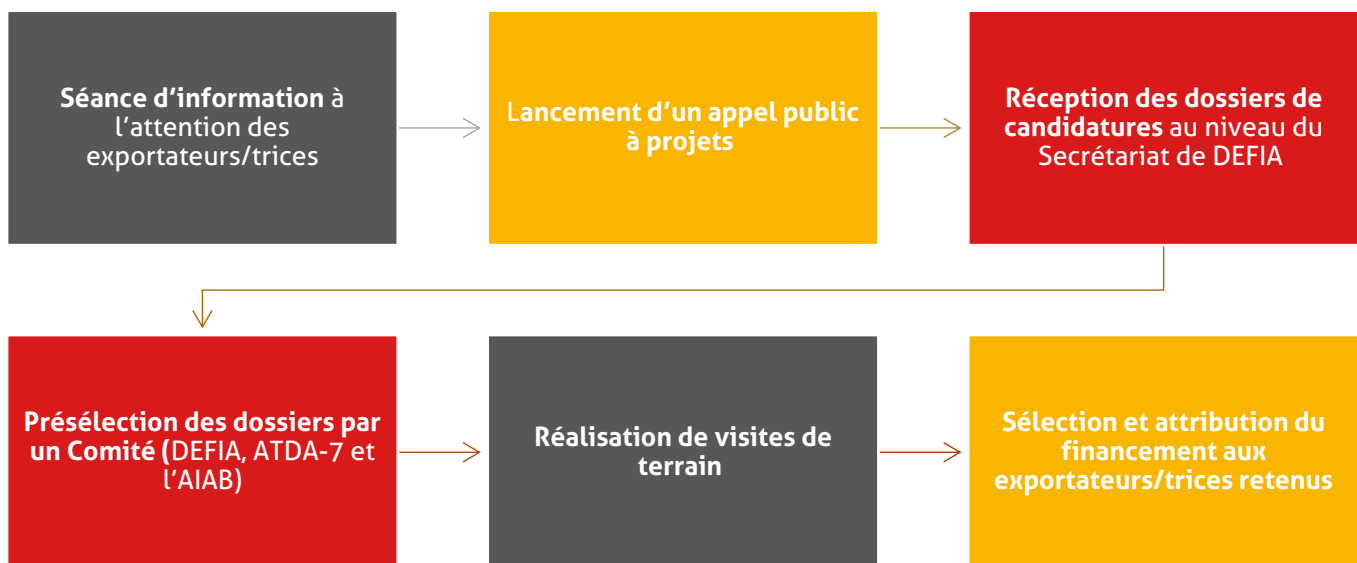
- Avoir un registre de commerce, un identifiant fiscal unique (IFU) et être installé au Bénin ;

- Être en relation contractuelle avec des producteurs et/ou des coopératives de producteurs d'ananas ;
- Ne pas avoir des impayés financiers avec les autres partenaires techniques et financiers ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (02) années dans l'exportation de l'ananas frais ou ses produits dérivés justifiés par les contrats ou des bons de commande ;
- Ne pas avoir reçu de l'appui financier d'un projet/programme de même nature les deux (02) années précédentes.

L'**attribution** est faite en fonction de la rentabilité et faisabilité du projet proposé. Une préférence sera également accordée aux entreprises qui proposent d'exporter en CAF, les entreprises dirigées par des femmes ou par des jeunes. Le nombre de projets à financer dépend également de la disponibilité du budget du programme.

Les entreprises n'ayant pas versé leur contribution financière dans un délai maximal de deux (02) mois, après notification de l'attribution de la subvention, seront exclues.

### Organisation du dispositif



### Accompagnement complémentaire de DEFIA aux entreprises d'exportation

- DEFIA met en place, des prestataires de services non financiers (PSNF) pour le coaching entrepreneurial des exportateurs et leur accompagnement en gestion comptable et financière, le calcul des prix FOB/CAF de cession des produits à l'exportation, l'appui à la confection de business plan, l'éducation financière et la mise en relation avec les structures de financement ;
- DEFIA renforce les capacités techniques et institutionnelles de trois (03) systèmes financiers décentralisés (FECECAM, RENACA, ALIDé) pour une offre de services financiers adaptés à la filière ananas ;
- DEFIA facilite un appui juridique à l'élaboration des contrats types conformément aux termes et incoterms agréés dans le secteur.



### Le circuit de demande, de sélection et d'attribution

Pour ce qui concerne la partie « subventions » la répartition des opérations de services sera faite de commun accord entre DEFIA et l'exportateur.

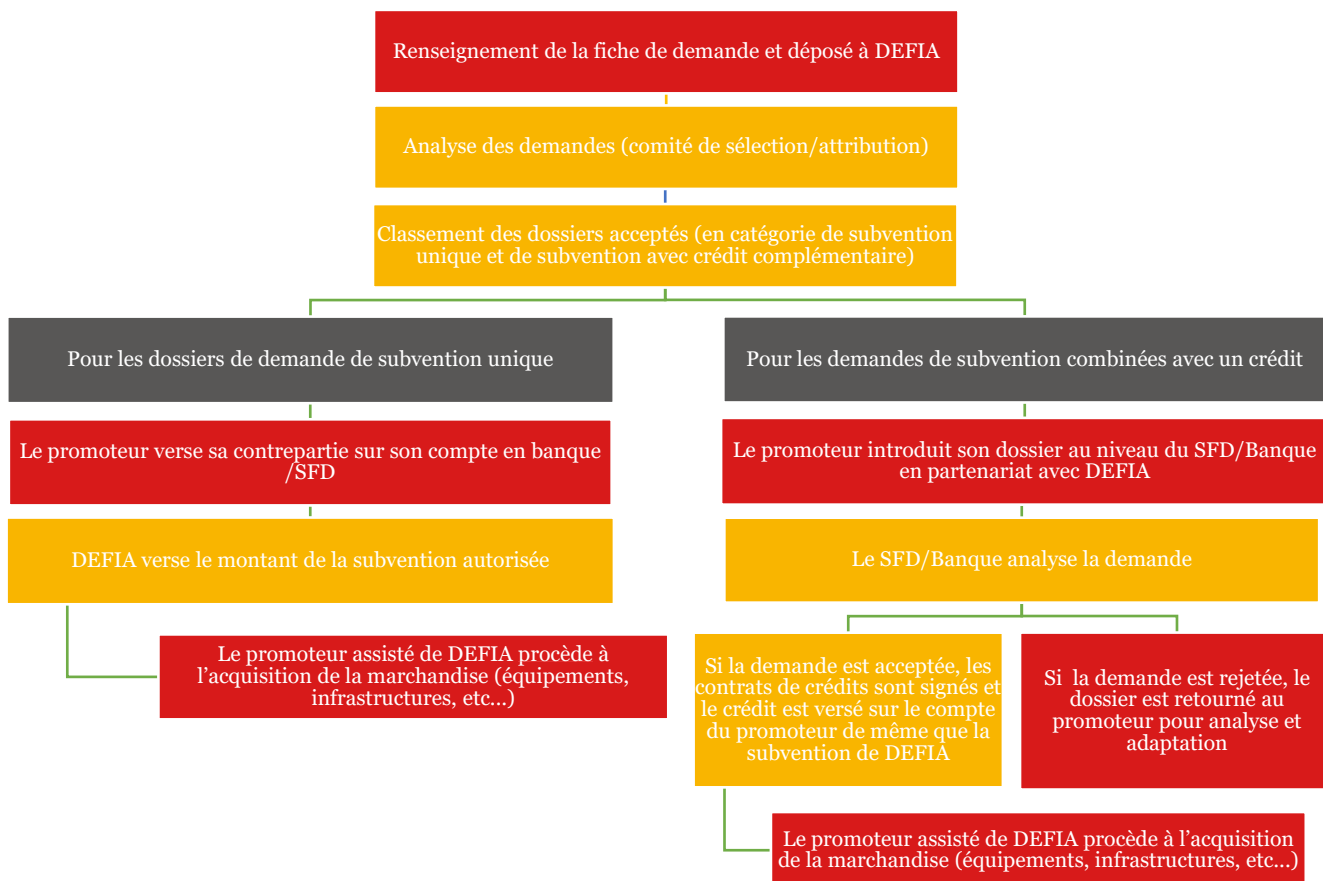
Pour la partie « crédit » le processus se déroule comme suit :

- L'exportateur dépose la demande de crédit complémentaire auprès d'un des SFD/Banque partenaires de DEFIA ;
- Si la demande est approuvée par le SFD/Banque, le contrat de prêt est signé avec l'exportateur ; celui-ci ouvre un compte et y verse sa contrepartie.



- L'exportateur envoie à DEFIA les justificatifs de versement de la contrepartie et les copies du contrat de prêt signé.
- DEFIA verse dans le compte de l'exportateur le montant de la subvention pour la rubrique partagée ;
- Le SFD/Banque décaisse le crédit dans le compte de l'exportateur et celui-ci procède à la réalisation de son contrat avec l'accompagnement des PSNF mis en place par DEFIA.

Le schéma du circuit de la demande jusqu'à l'attribution de la subvention se présente comme suit :



**Programme DEFIA**

Sis ATDA7  
Abomey- Calavi.  
[www.enabel.be](http://www.enabel.be)

**En partenariat avec :**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



**Avec le financement de :**



**Belgique**  
partenaire du développement